

Plongez dans le monde des TAP*

p.9

Pose de la 1^{ère} pierre
des « Jardins de la
Tuilerie » p.14



Pierre-Henri Lacaze
nous a quittés p.16

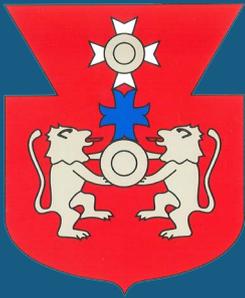


Dossier spécial :
Budget 2016 p.4 à 7



* Temps d'Activités Périscolaires

Sommaire



Directeur :
Yannick BOUBÉE

Rédacteur :
Laurent BLOCQUET

Ont collaboré à ce numéro :

Yves CARRIE
Isabelle CHEDEVILLE
Anne-Lise GAILLARD
Frédérique LOIRAT

Mise en page et Impression :
Graphicom

Mairie d'AUREILHAN
Place François Mitterrand
BP 40
65800 AUREILHAN
Tél : 05 62 38 91 50
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr
Fax : 05 62 38 91 59

 Retrouvez toute l'actualité
de la ville sur
www.ville-aureilhan.fr



> 03 L'EDITO DU MAIRE

> 04 DOSSIER SPECIAL

1. Budget 2016
2. Entretien avec Christian ZYTYNSKI, Maire Adjoint aux Finances

> 08 EDUCATION

1. Plongez dans le monde des Temps d'Activités Périscolaires

> 10 CADRE DE VIE

1. Aureilhan poursuit son action de lutte contre les risques d'inondation
2. Aureilhan s'engage pour l'environnement
3. Lutte contre le frelon asiatique : les Aureilhanais au rendez-vous

> 12 CULTURE

1. Dans les coulisses de la Cavalcade
2. La Ville renouvelle sa confiance à l'équipe de la MJC

> 14 SOLIDARITE

1. Pose de la 1ère pierre de la résidence « les Jardins de la Tuilerie »
2. Des questionnaires pour améliorer le service de portage des repas

> 16 VIE DE LA CITE

1. Le 24 janvier 2016, la ville d'Aureilhan perdait son ancien Maire
2. En bref...
3. Sortir à Aureilhan
4. Le Conseil Municipal a décidé...

> 18 EXPRESSIONS POLITIQUES

1. Opposition
2. Groupe majoritaire

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2016 / 2017

Le dossier d'inscription scolaire pour l'année 2016/2017 peut être retiré au Service Affaires scolaires et périscolaires de la Mairie ou être téléchargé sur le site internet de la ville. Cette procédure concerne les élèves qui s'inscrivent pour la première fois à l'école, les élèves de grande section qui passent en cours préparatoire, les nouveaux arrivants sur la Commune.

Ce dossier devra être déposé au service Affaires Scolaires **au plus tard le 3 Juin 2016** accompagné des documents suivants :

- la photocopie du livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- en cas de divorce ou de séparation, joindre obligatoirement le jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant
- la copie du carnet de vaccination

Le dossier permettra de déterminer l'école dans laquelle votre enfant sera scolarisé dans le respect de la carte scolaire. Un certificat d'inscription vous sera délivré par le service Affaires scolaires pour l'affectation dans une des cinq écoles de la Ville.

Une fois cette formalité accomplie, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous avec la Directrice ou le Directeur de l'école indiquée dans le certificat d'inscription pour procéder à l'admission de votre enfant. Attention : n'oubliez pas de vous présenter à ce rendez-vous avec le certificat d'inscription, le certificat de radiation (si votre enfant a été précédemment scolarisé dans un autre établissement), le carnet de santé de l'enfant et le livret de famille.

 En savoir plus :
><http://www.ville-aureilhan.fr/fr/information/79284/inscriptions-scolaires-2016-2017>

L'EDITO DU MAIRE

Yannick BOUBÉE

Maire d'Aureilhan

Vice-Président du

Grand Tarbes



Les citoyens veulent des élus municipaux utiles et sérieux

Le mois dernier, le Conseil Municipal a voté le budget de 2016 ; il s'agit de l'un des moments-clés de la vie municipale annuelle.

Il y a plusieurs façons d'appréhender cet exercice, devenu particulièrement difficile. En se plaignant, en déplorant, en regrettant, en dénonçant l'impact de la réforme des rythmes scolaires, la baisse des dotations de l'Etat, l'évolution de 1,20 % du point d'indice des fonctionnaires, la hausse de la contribution du taux employeur à la Caisse de Retraites, etc, etc... Bien sûr, tout cela est réel. D'ailleurs, comme tous les Maires de France, je demande que l'Etat revienne sur la diminution programmée des concours financiers en 2017.

Mais interrogeons-nous : est-ce cela et seulement cela que nous devons proposer à nos concitoyens ? **Sommes-nous complètement dans notre rôle en offrant à la population l'image d'élus certes insatisfaits mais impuissants, dépourvus de moyens d'action et constamment dans la plainte ou la dénonciation ? Je ne le pense pas.** Au-delà de la nécessaire attention et souvent compassion à porter à nos concitoyens les plus fragiles de la Cité, nous devons aller au-delà de l'incantation et de la protestation.

Les citoyens veulent des élus municipaux utiles, sérieux, créateurs d'espérance et monteurs d'avenir. Plus que jamais, la clairvoyance et la lucidité doivent guider nos décisions. **Il ne s'agit pas de nier, pour des raisons partisans et politiciennes qui seraient insupportables, la**

réalité difficile de l'environnement. Lors des vœux de janvier 2009, je déclarais en évoquant les mutations du monde : « Cette crise ne ressemblera en rien aux précédentes connues par ma génération. Elle sera certainement beaucoup plus dure et appelle de notre part, une vigilance accrue et de nouveaux comportements plus économes en dépenses de fonctionnement pour continuer à assurer des investissements qui créent l'activité, donc des emplois. ». Mon propos a plus de 7 ans aujourd'hui ; il n'a rien perdu de son acuité.

Je ne passerai pas sous silence la baisse des dotations de l'Etat. Qu'en est-il en réalité de cette baisse dans notre Commune ? Elle se chiffre très précisément à 93 152 €, soit un peu plus de 3 points d'impôts locaux, et représente 1,67% de nos recettes réelles de fonctionnement ; elle n'est pas intégralement compensée par la hausse de 30 000 € du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

Pour autant, Aureilhan ne subit pas, pour l'instant en tout cas, de désengagement significatif de l'Etat puisque ce dernier nous soutient fortement dans le financement de nos investissements, soucieux de pratiquer une juste péréquation et d'attribuer des concours à une collectivité dont les projets aboutissent. Telle est la réalité.

En 2016, nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, en continuant à investir et en assurant des services publics de qualité au plus grand nombre. Cela s'appelle l'intérêt général. C'est la feuille de route que nous suivons fidèlement.

**« En 2016,
nous avons
décidé de ne pas
augmenter les
impôts »**



Le Budget de la ville, pour

AGIR, INVESTIR ET CONSTRUIRE DEMAIN

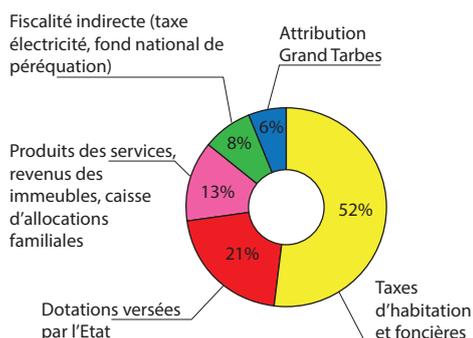
Préparé par le Maire et approuvé par le Conseil Municipal, le budget est l'acte qui autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. C'est un événement politique fort qui traduit les moyens d'action de la Municipalité. Si le débat budgétaire semble souvent être réduit à la seule question de savoir si les impôts vont ou non augmenter, cette question n'en demeure pas moins fondamentale. Tout citoyen a un droit d'information sur l'utilisation qui est faite de l'argent public (un droit inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789). Encadré par des règles et des contraintes, le budget constitue un équilibre délicat à trouver entre un service de qualité fourni à la population et son adaptation en fonction des ressources du moment et des attentes des citoyens.

Les recettes réelles

FONCTIONNEMENT 5 600 000 €

Les recettes de fonctionnement sont les ressources que la collectivité perçoit : prestations de services, dotations de l'État, impôts et taxes.

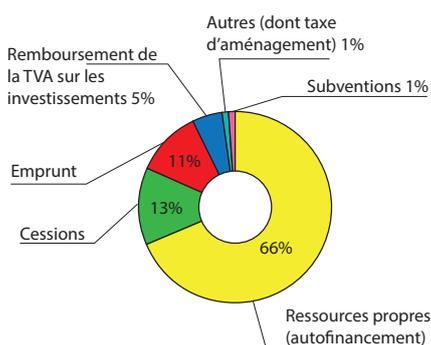
Les taxes d'habitation et foncière représentent 52% des recettes de fonctionnement en 2016. Les dotations de l'Etat représentent 21% de ces ressources.



Il faut ajouter 1,1 Million d'euros provenant d'un excédent antérieur de 2015 (portant les recettes de fonctionnement à 6,7 millions d'euros)

INVESTISSEMENT 3 520 000 €

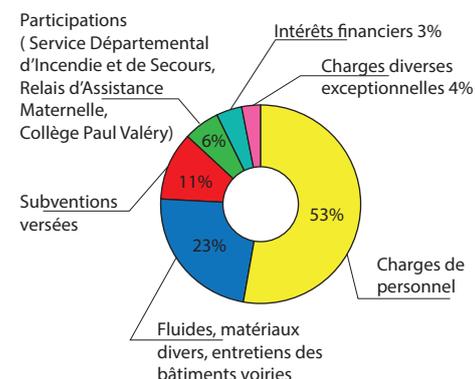
Les recettes d'investissement sont constituées par les subventions et l'emprunt. Une recette, l'autofinancement, d'un montant important correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement. En 2016, cette ressource propre constitue 66% des recettes d'investissement et traduit la solide capacité de financement de la Commune.



Les dépenses réelles

FONCTIONNEMENT 4 900 000 €

La section de fonctionnement concerne le fonctionnement courant de la mairie et des services (les dépenses de personnel, les locations, l'entretien, les fluides, les assurances...).

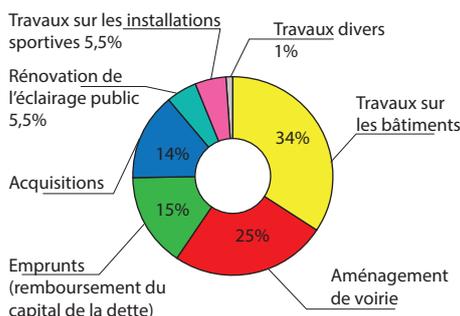


Les charges de personnel (2600000 €) représentent plus de la moitié des dépenses totales de fonctionnement (53%).

1,7 million d'euros est viré à la section d'investissement ainsi que 125 000 euros de dotations d'amortissements (portant les dépenses de fonctionnement à 6,7 millions d'euros)

INVESTISSEMENT 2 900 000 €

La section d'investissement concerne essentiellement les travaux sur les bâtiments et les aménagements de voiries. Ces investissements représentent 59% des dépenses en 2016.



687 000 euros de déficit reporté s'ajoute aux dépenses. Après remboursement du capital de la dette, le niveau d'investissement réel s'élève finalement à 2,5 millions d'euros.

- Rénovation du Centre Jean Jaurès
- 1ère tranche des travaux d'aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau
- Travaux d'accessibilité dans différents bâtiments
- Travaux à l'ECLA
- Extension vestiaires stade Jules Ferry
- Création d'un auvent à la buvette du stade de rugby au Parc des Sports de l'Adour
- Travaux de récupération des eaux pluviales et de réfection totale de chaussée au quartier des Castors
- Poursuite de la mise à niveau de la défense incendie
- Programme de réfection des trottoirs

8 208

Aureilhanais
(source : INSEE 2016)

76

Agents communaux

5

Ecoles où s'éveillent et étudient 550 élèves

1

Restaurant scolaire servant 300 repas/jour

20 000

M² de bâtiments publics communaux

42

Km de voirie

3

Centres Culturels & Sportifs :
l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan,
l'Espace Multisports d'Aureilhan et le Centre Jean Jaurès

1

Parc des Sports

Budget 2016

Entretien avec

Christian ZYTYNSKI Maire-Adjoint en charge des finances



Aureilhan Mag' : En politique, on n'est pas ce que l'on dit, on est ce que l'on fait. Quel bilan tirez-vous de l'année 2015 ?

C.Z. 2015 aura été une année avant tout utile où les engagements ont été respectés. La Commune a encaissé 8,5 millions et dépensé 7,4 millions. **Nous avons donc épargné 1,1 million d'euros. 4,7 millions d'euros ont été utilisés pour faire fonctionner la ville.** Aureilhan c'est plus de 8 000 habitants, 76 agents communaux, 42 kilomètres de voies, 550 élèves, 20 000 m² de bâtiments (EMSA, ECLA, église, Centre Jean Jaurès, Mairie, 5 écoles, restaurant scolaire, etc...), une forêt, un Parc des Sports et 2 stades, etc... . Oui, moins de 5 millions d'euros ont été utilisés pour gérer tout cela. A titre de comparaison, le budget moyen d'une équipe de rugby Pro D2 en 2016 s'élève à 7,3 millions. Bien évidemment, comparaison n'est pas raison, mais je laisse à chacun le soin d'apprécier.

Aureilhan Mag' : Comment a été exécuté le budget voté en 2015 ?

C.Z. Les recettes de fonctionnement ont dépassé de 4 % les prévisions, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 94%. C'est une belle et rassurante exécution du budget de

fonctionnement. Les recettes de la section d'investissement (2 627 000 d'euros) ont été supérieures de quasiment 6% à la prévision. Nous n'avons emprunté que 400 000 euros et remboursé 800 000 euros ; soit un formidable effort de désendettement qui se poursuivra d'ailleurs cette année. Dans le même temps, nous avons réalisé plus de 2 millions d'euros d'investissements, subventionnés à hauteur de 628 000 euros, dont plus de 520 000 euros attribués par l'Etat.

« 4,7 millions d'euros ont été utilisés pour faire fonctionner la ville, [...] A titre de comparaison, le budget moyen d'une équipe de rugby en Pro D2 en 2016 s'élève à 7,3 millions. »

Aureilhan Mag' : Et sur l'exécution du budget d'investissement ?

C.Z. 86 % des dépenses d'investissement ont été réalisées, ce qui constitue un pourcentage remarquable d'exécution budgétaire de la section d'investissement.

Cela témoigne que nous avons des projets, que ces projets nous les mettons en œuvre et que nous les réalisons. Cela n'est possible dans une collectivité que si l'Administration s'investit pleinement. En 2015, sur 100 € dépensés, 37 l'ont été pour l'investissement. Oui, 2015 aura été une année utile pour Aureilhan.

Aureilhan Mag' : Le 7 avril 2016, c'était votre deuxième exercice budgétaire en tant que Maire-Adjoint en charge des finances. Comment avez-vous appréhendé ce moment ?

C.Z. Le plus sereinement possible. Le vote du budget est un acte de pure vérité. La gouvernance est rendu transparente avec les chiffres. Les citoyens jugent leurs élus sur leur capacité à agir utilement et pour l'intérêt général.

Aureilhan Mag' : Les impôts vont-ils augmenter ?

C.Z. Non. Les taux de la fiscalité locale n'augmentent pas. Bien que la pression fiscale d'Aureilhan soit parmi les plus faibles pour une ville de cette taille, il y a ici une réelle volonté politique de ne pas augmenter les impôts. Et nous y parvenons.

Aureilhan Mag' : Les impôts n'augmentent pas mais deux services publics vont s'arrêter cette année : l'espace public informatique et le service de transports scolaires. Ces mesures sont dictées par le souci de l'intérêt général d'après vous ?

C.Z. Tout à fait : il faut avoir le courage de le dire. L'espace public informatique était de moins en moins fréquenté depuis plusieurs années. Une enquête de fréquentation réalisée fin 2015 a révélé que le service était très peu utilisé avec seulement 7 visites par jour en moyenne et moins d'une dizaine d'aureilhanais le fréquentaient assidûment. Le Conseil Départemental ne finance plus ce dispositif qui n'existe plus dans aucune autre Commune

de l'agglomération tarbaise. Enfin, et c'est très important de le dire, toutes les bibliothèques de l'agglomération seront équipées d'un cyber point au 1er semestre 2016. Concrètement les aureilhanais auront toujours accès à un service gratuit informatique de proximité.

Sur le transport scolaire, ce service est devenu très largement déficitaire avec une fréquentation en forte diminution. En 2005, le service comptait 130 inscrits, en 2016 il ne sont plus que 28 utilisateurs. La charge du service cette année, de 57 500 euros, représente l'équivalent de 2 points de fiscalité.

Enfin, 92% du coût est supporté par les contribuables. Dans un contexte budgétaire difficile marqué par la volonté de ne pas augmenter les impôts, l'arrêt du service de transport scolaire, au regard du nombre d'utilisateurs réguliers et du coût devenu très important pour la Commune est un acte responsable.

Aureilhan Mag' : Que vont devenir les agents qui travaillaient pour ces services ?

C.Z. La Commune va confier aux 3 agents concernés des missions qui seront très utiles à la Collectivité et davantage conformes à l'intérêt général comme par exemple la création d'une assistance administrative aux Services Techniques et un poste relatif à l'animation locale au service des jeunes.

Aureilhan Mag' : Comment qualifierez-vous le budget voté pour l'année 2016 ?

C.Z. Il est fidèle aux orientations budgétaires présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires : responsable et ambitieux.

Pourquoi est-il responsable? Parce que nos dépenses de fonctionnement, pourtant déjà très contraintes, restent tout-à-fait stables, à l'identique des recettes.

« C'est un budget ambitieux puisque la Commune connaîtra en 2016 un niveau élevé d'investissements de l'ordre de 2,5 millions d'euros, supérieur à 2015. »

Nous dégageons pour l'investissement 1 700 000 euros et nous n'emprunterons que 400 000 euros pour boucler le financement des investissements qui s'élèveront à 2,5 millions d'euros. Malgré ce très gros effort d'investissement, nous continuons à désendetter la Commune.

Nous sommes soucieux de réduire la consommation énergétique et chaque intervention significative sur les bâtiments comporte un volet important pour les rendre moins énergivores. Le programme ambitieux d'un réseau d'éclairage public plus performant se poursuit.

Aureilhan Mag' : C'est aussi un budget ambitieux, puisque la Commune connaîtra en 2016 un niveau élevé d'investissements réels, de l'ordre de 2,5 millions d'euros, supérieur à 2015 comme vous l'avez indiqué.

C.Z. Oui. Nous allons poursuivre un programme important de rénovation du patrimoine, dont l'adaptation du Centre Jean Jaurès pour satisfaire à la multiplicité des usages. Cette réhabilitation, d'un montant de 1 400 000 € permettra de soutenir les entreprises locales, donc l'emploi.

Nous poursuivons bien évidemment les aménagements des installations sportives, et nous ne relâchons pas nos efforts en matière de voirie ; à titre d'exemple, la 1ère tranche de la rue Jean-Jacques Rousseau commencera dans les prochains mois.

Enfin nous maintenons aux associations le même niveau de subvention depuis 3 ans, et nous augmentons même cette année les participations à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale.

Vous voyez, nous maintenons le cap d'une saine gestion, à l'écoute de la population.



En savoir plus :

> <http://www.ville-aureilhan.fr/fr/compte-rendu/54369/deliberations-7-avril-2016>



Entretien avec



Virginie FAVERON,

Maire-Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires

Aureilhan Mag' : *Vous avez souhaité modifier les modalités d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), comme le préconisaient certains parents. Quels changements vont intervenir ?*

V.F. L'inscription aux TAP est annuelle. A partir de la rentrée de septembre, il sera possible de modifier l'inscription de son enfant avant chaque nouveau cycle. Les cycles se déroulent de vacances à vacances. Les modifications devront être communiquées par écrit au service affaires scolaires, au plus tard une semaine avant les vacances. Nous avons voulu apporter un peu plus de souplesse au fonctionnement des TAP.

Aureilhan Mag' : *Les TAP achèvent bientôt leur 3ème année à Aureilhan. Rapidement, quel bilan pouvez-vous faire de ce dispositif ?*

V.F. Nous recevons de très bons échos de la part des parents et des enfants. Ces derniers s'épanouissent dans les nombreux ateliers de qualité que propose la MJC. Ce n'est pas le fruit du hasard ou de la chance. Cela a été rendu possible grâce au travail entre la Mairie et la MJC, un partenariat de confiance qui existe maintenant depuis 20 ans.

Aureilhan Mag' : *Si vous deviez participer à un atelier TAP, lequel choisiriez-vous ?*

V.F. Hmm...C'est toujours difficile de choisir. Personnellement je dirais l'atelier Stop-Motion (technique d'animation qui permet de créer un mouvement à partir d'objets immobiles). Les enfants adorent, et les réalisations sont vraiment drôles et inventives.

Plongez dans le monde



Atelier musique
Ecoles élémentaires Joliot-Curie
et Lamartine



Atelier Jardin
Ecole élémentaire Lamartine



Atelier Cuisine Alternative
Ecole Maternelle des Cèdres



Atelier Jardin
Ecole Maternelle Marcel Pagnol

A A
les T
servic
g

des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)



Aureilhan,
les TAP sont un
service municipal
gratuit !

Atelier Beatbox
Ecole Élémentaire des Cèdres

Dès la rentrée 2013, la Municipalité a mis en place les **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires.

Depuis, en élémentaire, ce sont plus de 80 % des enfants qui participent aux ateliers quotidiens proposés par les équipes d'animateurs de la MJC (230 élèves). Plus de 30 activités différentes sont pratiquées chaque semaine. En maternelle, 60 % des enfants participent à des activités TAP, soit une centaine d'enfants.

Alors qu'en France une Commune sur deux demande une contribution financière aux parents, à Aureilhan les TAP demeurent gratuits en 2016.

Utiles et agréables, les TAP ont permis aux enfants des écoles élémentaires des Cèdres, Joliot-Curie et Lamartine de s'initier à de nouvelles

disciplines culturelles ou sportives qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de découvrir autrement. Ainsi, des ateliers boxe éducative, hip-hop, graff, langage des signes, stop-motion (technique d'animation qui permet de créer un mouvement à partir d'objets immobiles), cuisine alternative ou yarn bombing (art urbain utilisant le tricot) ont pu, par exemple, être testés par les jeunes aureilhanais avides de découverte!

Et la liste est encore longue, permettant aux enfants les plus intéressés par ces initiations de poursuivre leur pratique auprès des associations locales. D'autres ateliers répondent à des problématiques de terrain, pour favoriser le «vivre ensemble» grâce à la mise en place de projets contre le harcèlement ou la violence.

Mathias

« On a déjà fait une expo photos et du théâtre ! J'aime les activités aux TAP car on fait des choses différentes, ça change ! »

Thomas

« Les TAP c'est super : on fait plein d'activités: du cirque, du flamenco, on fait même de la radio ! »

Célia

« Moi j'aime bien tous les ateliers mais surtout la danse ! »



En savoir plus :

Les programmes des TAP sont disponibles sur le site internet de la Commune

> <http://www.ville-aureilhan.fr/fr/information/62702/le-programme-temps-activites-periscolaires>

Cadre de vie

Aureilhan poursuit son action de lutte contre les risques d'inondation



De gauche à droite : Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Daniel LARREGOLA, Yannick BOUBÉE, Claude DELMAS, Bernard DUCOR, Fabienne LABY, Claude PAHU, Vincent VERDEIL

Lundi 14 mars, c'est en présence de Claude DELMAS, Président du Syndicat Intercommunal de défense contre les crues de l'Alaric, et Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan, qu'a eu lieu la visite du pont de l'avenue de la Chartreuse qui surplombe le canal du Moulin.

Les élus Bernard DUCOR (Syndicat Intercommunal), Emmanuel ALONSO, Daniel LARREGOLA, Simone GASQUET, Claude PAHU, ainsi que des cadres des services techniques, Fabienne LABY et Vincent VERDEIL, étaient également présents sur le site. Ce projet de la Mairie d'Aureilhan, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat,

qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les risques d'inondation, a été mené à bien dans des délais très courts.

Un partenariat exemplaire avec le Syndicat Intercommunal de Défense contre les crues de l'Alaric

Le pont de l'avenue de la Chartreuse comportait une pile centrale qui réduisait les capacités d'écoulement des eaux. La concentration d'embâcles pouvait entraîner un mauvais écoulement, faire monter le niveau de l'eau et donc générer des risques d'inondation. Une convention de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du Pont de la Chartreuse a été conclue entre la Commune d'Aureilhan et le Syndicat Intercommunal de Défense contre les crues de l'Alaric. Ce partenariat a permis d'assurer la maîtrise d'ouvrage par le Syndicat, ce dernier prenant en charge les dépenses liées à cette opération. Le montant total des travaux d'ingénierie et de réalisation est de 180 000 €. Par son travail et son expertise, le Syndicat apporte une aide précieuse à Aureilhan et la Municipalité a tenu à lui apporter sa reconnaissance.

Lutte contre le frelon asiatique : les aureilhanais au rendez-vous



Daniel LARREGOLA Maire-Adjoint en charge de l'environnement et Jean-Pierre LAFFARGUE, technicien communal en charge de la campagne de piégeage, ont expertisé la cinquantaine de frelons piégés par Francis ERRARD.

Avec une cinquantaine de frelons asiatiques piégés, le tableau de chasse de Francis ERRARD est éloquent.

Habitant le quartier des Cèdres, Il a pris conscience de ce problème au printemps 2014 lorsqu'il a découvert un nid sous une partie de la toiture de sa maison ainsi qu'un autre, au fond du jardin. Depuis cette mésaventure où l'intervention d'un apiculteur expérimenté s'est révélée indispensable, Francis ERRARD installe des pièges

durant la période de sortie des frelons asiatiques femelles (de janvier à avril).

Il a partagé son expérience avec Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint en charge de l'environnement, et Jean-Pierre LAFFARGUE, technicien communal à la Mairie. Depuis qu'il piège, il n'a constaté aucun nid sur sa propriété. Aussi, le piégeage serait plus efficace avec des pièges conventionnés (leurs prix varient entre 3 et 5 euros l'unité) qu'avec ceux fabriqués avec des bouteilles.

Depuis 2011, la ville d'Aureilhan participe à la lutte contre le frelon asiatique sur son territoire. Une campagne d'information sera réalisée pour que les initiatives d'Aureilhanais, comme celle de Francis ERRARD, se multiplient. C'est à cette condition que la politique de lutte contre le frelon asiatique pourra pleinement porter ses fruits.



En savoir plus :

> <http://www.ville-aureilhan.fr/fr/actualite/132823/frelon-asiatique-campagne-piegeage-2016-est-terminee>



J'  AUREILHAN

sans pesticides !

0 PHYTO, 100% BIO

Aureilhan s'engage pour l'environnement !

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit l'objectif « zéro pesticide » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et voiries.

En 2016, la Ville d'Aureilhan a décidé de lancer un plan d'action pour la suppression définitive des produits phytosanitaires dans l'espace public.

Depuis l'apparition de la phyto-chimie dans les années 50, les rues de nos villes sont arrosées de pesticides pour maintenir une «propreté», bien illusoire pourtant. Pas d'herbe certes, mais un sol contaminé, des eaux

de ruissellement chargées de produits dangereux. Si aujourd'hui, l'herbe revient dans notre ville, ce n'est pas par absence d'entretien. Car les jardiniers de la Ville veillent au bon état des 15 hectares d'espaces verts, des 2 cimetières et des 42 kilomètres de voirie. C'est la marque d'un entretien plus respectueux de la nature. Et une attention pour les générations futures que les plus anciens n'auraient pas reniée .

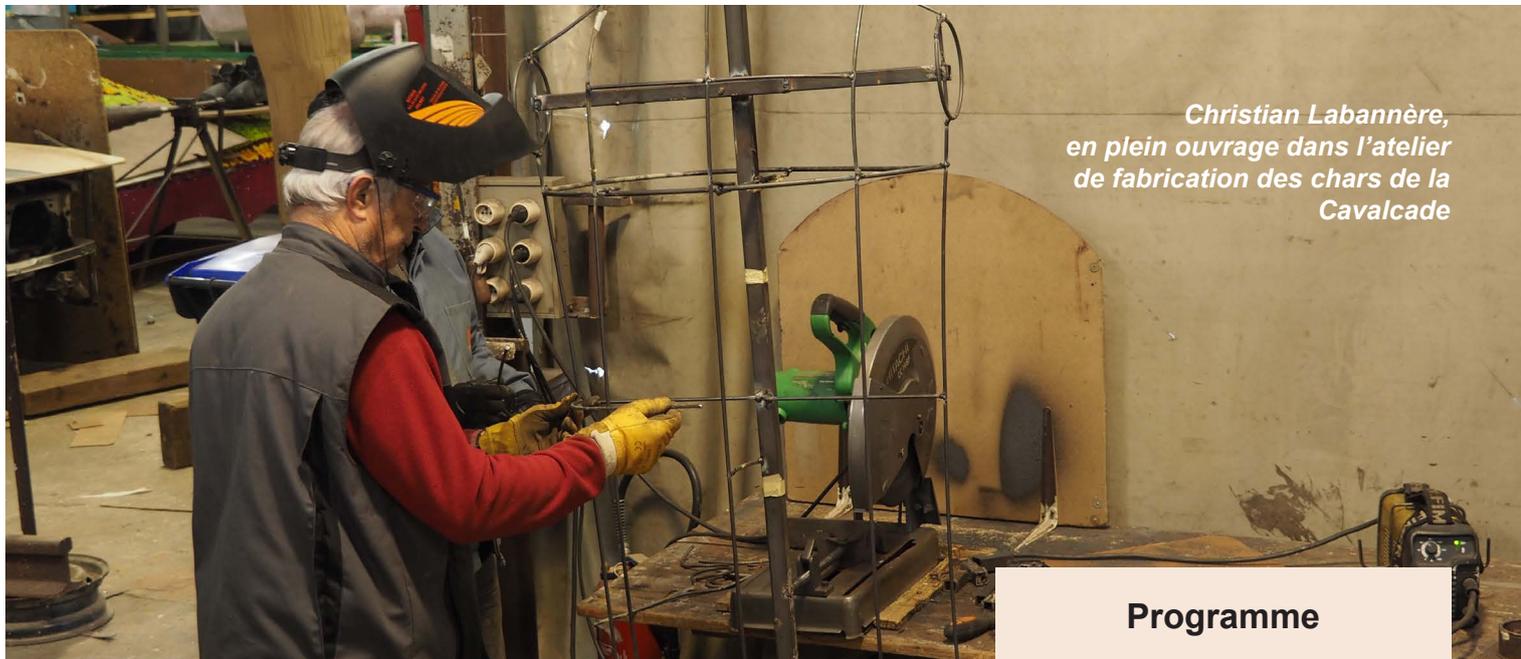
Désormais, on binera, on sarclera, on végétalisera et on laissera pousser un peu plus qu'avant. Pour que les espaces publics redeviennent des lieux de vie pour la nature.



En savoir plus :

> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-pesticides-interdits-dans-les,39463.html>

Dans les coulisses de la Cavalcade...



*Christian Labannère,
en plein ouvrage dans l'atelier
de fabrication des chars de la
Cavalcade*

CAVALCADE 2016

Certains cavalcadiers et cavalcadières baignent depuis tout petits dans l'univers de la Cavalcade. Christian Labannère a participé très jeune à l'élaboration des chars en accompagnant ses parents. Il est revenu donner un coup de main et apporte son savoir-faire principalement dans le domaine de la soudure et du maniement de la ferraille. Autant dire le gros du travail de la fabrication de ces créatures immenses qui émerveillent petits et grands.

Les thèmes des dix chars, qui sortiront des hangars les 28 et 29 Mai, ont été choisis au mois d'octobre au moment de la reprise des activités. Les constructeurs partent alors de photographies ou de modèles réduits pour commencer leurs œuvres d'art. « Nous commençons à travailler sur la structure métallique et l'ossature générale en ferraille » confie Christian Labannère. « Ensuite nous apposons le papier ou le grillage. Par la suite c'est au tour des peintres, électriciens d'entrer en jeu. Une fois l'architecture

des chars terminée, ce sont les « petites mains », comme ils les appellent si bien, qui font les finitions avec leurs compositions de fleurs qui finissent d'embellir nos chars.

Les chars ont souvent comme thèmes la bande dessinée, le cinéma, ou des sujets de la vie, voir des monuments ou l'histoire de France.

La Cavalcade 2016 sera placée sous le signe de la féerie. Les chars auront pour nom Nindjago, le Bikeur, le Pigeonnier, la comédie musicale de Robin des Bois, Ratatouille, Shaun le mouton, Sammy la Tortue, la Fée Clochette, Oggy et les Cafards et enfin la Reine Cléopâtre (reine de la Cavalcade).

Depuis 1923, les Aureilhanaises et les Aureilhanais de toutes générations ne ratent pas ce rendez-vous incontournable.

Les 28 et 29 mai, ce sera la 93ème sortie de la Cavalcade.

Programme

Samedi 28 Mai

19H: Animations par la Bandas Lou Berretes, les Bacucada « Les Supers Futs » et « Em Cima » et les Majouraux de Duhort-Bachen
21H00: Sortie de la Cavalcade
22H30 : Feu d'Artifice
23H00 : Bal sur la place de la Mairie

Dimanche 29 Mai

13H00: Animations par la Bandas Los Muchachos, Banjo Barjo, la Bacucada « Moça Dékalé », les Endimanchés, Jazz Bands « The Bowling Cats »
15H30 : Sortie de la Cavalcade

Restauration, sandwicherie, buvette, sucreries, sur place pendant les 2 jours et fête foraine.



La Ville renouvelle sa confiance à l'équipe de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan



Ci-dessus (de gauche à droite) : Laurie LAPORTE, Présidente de la MJC d'Aureilhan, Christian ZYTYNSKI, Maire-Adjoint en charge des finances et des politiques contractuelles, Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan, Simone GASQUET, Maire-Adjointe en charge de la Culture, Jacques LE MONTAGNER, Directeur de la Fédération Régionale des MJC de Midi-Pyrénées.

Animation locale

Depuis 20 ans déjà, la Ville d'Aureilhan témoigne sa confiance à l'équipe de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) pour contribuer à l'animation de la vie de la Cité.

Né de la volonté de la Municipalité, ce partenariat permet de décliner une offre d'activités attractives, favorisant l'autonomie et l'épanouissement des personnes, aussi bien des jeunes aureilhanais que des adultes ou seniors.

Engagée dans un accueil innovant et de qualité, la MJC d'Aureilhan est bâtie autour d'une équipe solide (27 salariés et une dizaine d'intervenants extérieurs), compétente et reconnue pour promouvoir les valeurs du vivre ensemble, de la tolérance et de la laïcité. Ces animateurs de l'éducation populaire participent à l'éveil des consciences, à l'apprentissage du discernement pour former les citoyens

de demain grâce à des programmes d'actions ciblés pour l'enfance (accueil de loisirs associé à l'école, temps d'activités périscolaires et accueil de loisirs sans hébergement) et la jeunesse (espace et vacances jeunes).

La MJC a créé de nombreux ateliers d'activités pour les jeunes et les adultes, autant de lieux où se tisse du lien social au sein de la Cité aureilhanaise. La ville d'Aureilhan partage également avec la MJC la conception de la programmation culturelle, appréciée des habitants.

Par la nature de ses missions, la MJC concourt objectivement à la politique sociale, éducative et culturelle de la collectivité publique. C'est pourquoi la Municipalité lui renouvelle sa confiance à travers la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Avec cette nouvelle convention d'une durée de trois ans (2016-2018), Yannick Boubée, Maire d'Aureilhan, Laurie Laporte, Présidente de la MJC

d'Aureilhan et Jacques Le Montagner, Directeur de la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture, poursuivent leur action pour permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

3

Maires-Adjoints travaillent avec la MJC
Christian ZYTYNSKI
Simone GASQUET
Virginie FAVERON

233 650

C'est le montant en euros de la subvention annuelle allouée par la Commune à la MJC

20

Spectacles par an

Pose de la 1ère pierre de la résidence sénior « les Jardins de la Tuilerie »



Pascal HAURINE, représentant Mme la Préfète, Giovanni FALA, Directeur Général de l'OPH 65, Yannick BOUBEE, Maire d'Aureilhan, Jean GLAVANY, Président de l'OPH 65, Christian ZYTYNSKI, Maire-Adjoint.

C'est avec enthousiasme que le public a applaudi à la pose de la 1ère pierre de la résidence séniors des « Jardins de la Tuilerie » ce jeudi 17 mars à 15 heures. Et pour cause : nombreuses étaient les personnes présentes intéressées par ce projet de résidence qui devrait être livré au second semestre 2017.

L'OPH 65 (Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées) a commencé la construction de la résidence séniors en mars 2016. Cette résidence sera composée de 47 logements : **20 T3 et 27 T2.**

Ce concept d'habitat pensé pour les seniors, offre du confort et de la convivialité. Tous les logements sont entièrement équipés de domotique et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un ascenseur dessert les appartements en étage. Une pièce commune avec coin télévision, coin bibliothèque, coin repas et sanitaires est mise à disposition des locataires.

Un partenariat exemplaire avec

l'OPH 65 au service d'un projet au modèle social fort

Le vieillissement de la population est une véritable « lame de fond » qui impacte tous les secteurs.

Tournée vers les enjeux d'avenir, la ville d'Aureilhan propose ainsi une offre de logement attractive à destination des personnes âgées.

La ville a attribué une subvention de 50 000 euros sur un projet de 3 700 000 euros. Cette subvention avait été votée à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2013.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien et le partenariat exemplaire avec l'OPH 65.

La requalification d'une friche urbaine au cœur du quartier historique du Bout du Pont

Depuis 2012, une réflexion autour de la reconversion du site dans le quartier

historique du Bout du Pont était engagée.

Situé sur une ancienne friche urbaine, ce projet apportera une réelle plus-value au quartier. Il s'inscrit notamment dans le processus de requalification d'un quartier, situé en périmètre d'une Opération de Renouvellement Urbain. Il existait aussi un enjeu urbain visant à se rapprocher des 20% de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain. Au cœur de la volonté de réhabilitation du tissu commercial, la population de cette résidence contribuera à renforcer le commerce de proximité, si utile en cœur de ville. A l'écoute des attentes des futurs résidents, la réussite de ce projet, proche des commerces et des services, ne semble faire aujourd'hui aucun doute.

Rendez-vous en 2017 pour l'inauguration !

3 500 000

C'est le montant en euros du projet auquel participe la Commune à hauteur de 50 000 euros.

47

Logements dédiés aux séniors autonomes



Isabelle CHEDEVILLE,
Maire-Adjointe en charge des
affaires sociales, Vice-Présidente
du Centre Communal d'Action
Sociale

Des questionnaires pour les usagers du service de portage des repas

La nouvelle formule de service de portage des repas a été mise en place en septembre 2015. La principale différence ? Les repas sont désormais acheminés en liaison froide pour une meilleure sécurité alimentaire. Cette organisation a aussi pour avantage de livrer les repas pour les week-ends et les jours fériés. Afin de garantir la réussite de ce dispositif, la Commune a décidé de mettre en place un échange avec les différentes parties prenantes du projet.

Cet échange s'est concrétisé par la visite du site de production des repas, mais aussi par la diffusion d'un questionnaire qui a permis d'améliorer la mise en oeuvre du service.

Début 2016, la Commune a décidé de lancer un questionnaire destiné à connaître le niveau de satisfaction des bénéficiaires. Il s'agissait par exemple de la qualité de chaque élément du repas et de la pertinence du changement de gestion apportés dans le service du Centre Communal d'Action Sociale.

Plus d'un usager sur deux a répondu au questionnaire. Le premier enseignement qui ressortait était une satisfaction partagée de la qualité et la variété des repas proposés pour 2 usagers sur 3. Ces questionnaires constituent un outil précieux d'évaluation. Nous ne sommes pas dans un exercice d'autosatisfaction mais bien d'amélioration continu du service public.

Les réponses ont permis d'apporter quelques nécessaires modifications. Ainsi des retouches ont été apportées concernant la qualité du pain servi. Une plus grande variété de fromages, de légumes et de pâtisseries sera également proposée à l'avenir. La communication réalisée par la mairie est jugée satisfaisante à 95%.

L'enquête sera reproduite de façon similaire dans quelques mois. Cela permettra d'observer objectivement la progression de la qualité du service.

Renseignements et Inscriptions

Florent ROUCH,
Service Aide Sociale
05.62.38.91.50

mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr



En savoir plus :

> <http://www.ville-aureilhan.fr/fr/information/79522/le-portage-repas-domicile>



**« 2 usagers sur 3
sont satisfaits de
la qualité et de la
variété des repas
proposés »**



Gouter des Aînés : la Gaîté toujours au rendez vous

Le «Goûter des Aînés», un rendez-vous annuel traditionnellement organisé au mois de janvier par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et toujours très attendu.

Cette année, il a eu lieu le samedi 24 janvier 2016, à 15 heures, au Centre Jean Jaurès.

Le 24 janvier 2016, la ville d'Aureilhan perdait son ancien Maire



Discours de Pierre-Henri LACAZE, le 21 février 1983.
Inauguration de l'extension et la rénovation de la Mairie en compagnie de Michel ROCARD, Ministre au Plan

Homme de conviction, Pierre-Henri LACAZE resta toute sa vie fidèle à ses valeurs. Plus que tout, il aimait ces rencontres avec les Aureilhanais. Il consacra toute sa vie d'adulte à faire rentrer notre ville dans la modernité.

Fédérateur, tolérant, ses pairs l'avaient élu Président de l'Association Départementale des Maires des Hautes-Pyrénées. Il était un homme de qualité dont les mérites ont été reconnus par la République : Pierre-Henri LACAZE était Officier des Palmes Académiques et Officier de la Légion d'Honneur.

Au début de cette année 2016, notre ville fut en deuil. Elle venait de perdre à l'âge de 92 ans Pierre-Henri LACAZE, Maire Honoraire, qui fut son premier magistrat pendant 37 ans (1957-1994) et son Conseiller général pendant 12 ans (1985-1992 et 1993-1998).

Notre ville perd un citoyen exemplaire qui a été très engagé dans la vie publique, au service des autres, mais aussi un camarade de tant de combats.

Son humanité, sa modestie, son exigence et même ses doutes ont porté ses équipes municipales.

Avec la disparition de Pierre-Henri LACAZE, c'est une grande page de l'histoire de notre ville qui se tourne mais sa trace demeurera présente, tant il a façonné notre ville.

Comme Maire, il fut un inlassable militant de la justice sociale et de l'éducation. Visionnaire, bâtisseur, il aura considérablement développé la ville, en réalisant notamment la construction des cinq écoles actuelles, le centre Jean Jaurès, le stade Jules Jerry, le Parc des Sports de l'Adour, la Maison du Temps Libre et un réseau d'assainissement collectif performant. Il aimait les gens, et ce contact si particulier qui est celui du Maire avec ses concitoyens, cette possibilité de résoudre les problèmes du quotidien pour les habitants.

Les nombreux témoignages qui nous sont parvenus ont montré à quel point Pierre-Henri LACAZE a compté pour les Aureilhanais, mais aussi combien était grande l'estime que lui portaient de nombreux élus et personnes venus d'horizons divers dans ce département.

Nous ne l'oublierons pas.

La Municipalité

Il fut un élu innovant, organisant la coopération et l'intercommunalité très tôt. La Communauté d'agglomération du Grand Tarbes est née de la Communauté de communes de l'agglomération tarbaise, créée en 1995 sous l'impulsion du Conseiller général et Maire d'Aureilhan de l'époque, Pierre-Henri LACAZE. Il fut le premier Président de cette intercommunalité du bassin de vie tarbais de 1996 à 2001.



Pierre-Henri LACAZE visite les nouveaux locaux de la Mairie Solaire d'Aureilhan le 21 février 1983. Avec Michel ROCARD, Ministre au Plan.

En bref...



ECLA : un nouvel espace d'accueil à la bibliothèque Jules Laforgue

Plus grand, mieux adapté aux personnes à mobilité réduite, le nouveau guichet de la bibliothèque Jules Laforgue apporte aussi un meilleur confort aux agents dans leur relation avec les usagers.

Pour plus de renseignements :

Tél. 05 62 38 91 65 /

email: biblio.jules.laforgue@legrandtarbes.fr

Un arbre de la Laïcité à été planté

4 février 2016 : un nouvel arbre a été planté dans le sol de la cour de l'école élémentaire Lamartine. Mais pas n'importe quel arbre : celui de la laïcité ! L'arbre (un bouleau pour être plus précis, tout un symbole dans une école !) a été planté avec l'aide de l'équipe espaces verts de la Ville. Sous le regard attentif du Député Jean GLAVANY, Membre de l'Observatoire National de la Laïcité, Hélène FARGES, Directrice de l'Ecole Lamartine, Virginie FAVERON, Maire-Adjointe aux affaires scolaires, Simone GASQUET, Maire-Adjointe à la Culture, Daniel LARREGOLA, Maire-Adjoint à l'environnement et Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan.

Le Conseil Municipal a décidé :

Le 8 mars 2016

- De débattre des Orientations Budgétaires
- D'autoriser le lancement de l'enquête publique en vue de la prise en charge du lotissement « Les Prés de la Chartreuse »

Le 7 avril 2016

- D'approuver les comptes de l'exercice 2015
- De voter les taux des taxes locales 2016
- De voter le budget 2016
- De renouveler la convention de partenariat avec l'ASCA
- D'acquérir des parts sociales de la société coopérative d'intérêt collectif « initiatives pour une économie solidaire »
- De demander des subventions pour la rénovation du Centre Jean Jaurès
- De déposer une Motion pour la défense du tissu éducatif d'Aureilhan
- De réviser les tarifs du restaurant scolaire

Sortir à Aureilhan...

sport

Mercredi 25 mai

Concours
Départemental
ASCA Pétanque

Parc des sports

spectacle

Samedi 28
Dimanche 29 mai

CAVALCADE

Place de la Mairie

danse

Samedi 11 juin

21h00

Milonga
Atelier tango MJC

Maison Pomès

littérature

Samedi 11 juin
14h00

Remise du Prix
Littéraire
Jules Lafforgue
à l'ECLA

théâtre

Samedi 18 juin

20h30

Allez Boris Vian
Cie du TETRALYRE
à l'ECLA

théâtre

Samedi 25 et
Dimanche 26 juin
18h00

Représentation
annuelle du Théâtre
de la MJC à l'ECLA

musique

Samedi 2 juillet
18h00

35 ans de la Banda
Lous Berretes
Centre Jean Jaurès

culture

Samedi 2 juillet

16h00

Clôture de la
saison culturelle à
l'ECLA

FERMETURE DE DEUX CLASSES A AUREILHAN

Les services académiques ont informé la municipalité de la fermeture de deux classes à la rentrée scolaire 2016/2017. L'une à l'école maternelle Marcel Pagnol, l'autre à l'école élémentaire Joliot Curie.

Jamais, depuis 40 ans, deux fermetures de classes sont intervenues simultanément à AUREILHAN.

Une motion a été mise au vote lors du dernier Conseil Municipal afin de demander aux services de l'Education Nationale :

-De dresser un diagnostic du service public dans notre commune et identifier les causes de la situation actuelle concernant l'école Joliot Curie qui connaît une érosion de ses effectifs.

-De demander à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de surseoir à la fermeture de la 6ème classe de l'école Marcel Pagnol.

Concernant l'école élémentaire Joliot Curie, il nous est indiqué, dans la rédaction de cette motion, que depuis plus de trois ans la municipalité a affecté à cet établissement plusieurs dizaines d'élèves afin de compenser une érosion de ses effectifs. Que ces transferts ont été préjudiciables à d'autres établissements de la

commune. Il nous est rappelé d'autre part, que des travaux de rénovation y ont été réalisés en 2010 pour plus de 300 000 €.

Pourquoi une étude plus précoce des Services de l'Académie n'a-t-elle pas été réalisée afin de déterminer les causes de cette perte d'effectifs qualifiée d' « incompréhensible » par la majorité municipale.

Le résultat de cette inertie nous conduit à une situation qui semble sans issue pour le devenir de cette classe. Souhaitons que le diagnostic qui sera établi nous permette de préserver les autres classes de cette école eu égard à la sauvegarde du potentiel éducatif d'Aureilhan et aux investissements réalisés.

Pourquoi plus de 180 élèves aureilhanais devant normalement être inscrits dans les écoles de notre commune sont inscrits à l'heure actuelle sur d'autres communes de l'agglomération? Cette hémorragie considérable, qui représente l'équivalent de neuf classes de 20 élèves, pénalise à elle seule le tissu éducatif d'Aureilhan. 180 élèves manquants dont un grand nombre pourrait utiliser les services de

transports scolaires devenus dès lors déficitaires.

Pour l'école maternelle Marcel Pagnol, des travaux d'extension et de rénovation ont également été réalisés en 2010 pour un investissement de 850 000 € avec le soutien de l'état, ce qui a permis l'ouverture de la sixième classe dont les services académiques décide cette année la fermeture.

Pour cet établissement nous apprenons que les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée sont les mêmes qu'en 2015. Pourquoi donc cette fermeture ? Alors que les conséquences néfastes en seront une augmentation du nombre d'élèves par classe et l'impossibilité de reclassement d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles qui ne devrait faire valoir ses droits à la retraite qu'en 2017.

Très soucieux de conserver la cohésion du tissu éducatif de notre commune, notre groupe a voté pour cette motion.

Jean-Marc LACABANNE

Françoise MAZOUÉ

André BOYRIE

Myriam LAGARDE

membres du Groupe d'opposition
AUREILHAN Citoyens

Groupe d'opposition « Vivre autrement Aureilhan »

Écoles : les eaux troubles du maire & associés

2 suppressions de classe (1 à Joliot-Curie & 1 à Marcel-Pagnol) seront donc effectives à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2016. **Et la motion**, pour le moins tortueuse, du dernier Conseil municipal (7 avril 2016), déplorant cette situation, **ne saurait faire oublier** le soutien du maire & associés au gouvernement Valls/Hollande qui détruit, autant que Sarkozy, le service public de l'Éducation Nationale.

À un an de la fin du quinquennat, où sont donc d'ailleurs passés les **60 000 postes** promis par le candidat Hollande ?

À cela s'ajoute, depuis un certain temps, **la volonté musclée** de la part de la municipalité (qui est allée jusqu'à empêcher l'expression des parents d'élèves) **de régenter** le domaine de l'Éducation Nationale pour lequel elle n'a **aucune compétence et aucune capacité** !

Il en résulte une situation absurde et dangereuse tant pour les élèves et leurs parents que pour les équipes pédagogiques d'Aureilhan. **Au lieu de chercher un bouc émissaire**, cette équipe municipale devrait s'interroger sur la politique désastreuse et les pratiques inacceptables, qu'elle mène.

Suppressions encore

Retirées de l'ordre du jour du dernier Conseil municipal, **les suppressions de l'espace informatique et du transport scolaire** restent une très forte menace qui réduira encore le Service Public de notre commune d'Aureilhan.

On sait, déjà, que **le portage des repas**, effectué jusque-là par du personnel communal, a été cédé à une entreprise privée lourdaise.

Maintenant, il s'agit pour le maire et son équipe d'éliminer des services publics qui ont fait leurs preuves, en utilisant des arguments irrecevables (coût, effectif, utilisation par des extérieurs...).

Jamais ces décideurs n'ont eu une démarche de débat avec la population sur ces questions ou avancé la possibilité de mutualisation entre communes alors qu'ils prônent l'Intercommunalité !!!

C'est dire combien ils sont soucieux de la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens mais surtout

cela révèle leurs objectifs, **bien peu de gauche** et tournant le dos aux intérêts de la population.

Impôts & Budget

Youpi ! Cette année les impôts locaux n'augmenteront pas, nous disent le maire et son équipe !

Ont-ils lu et entendu notre précédente tribune dans laquelle nous abordions **leurs dépenses inutiles** qui font augmenter d'année en année les impôts : études diverses et variées sans résultats probants, piste cyclable à 110 000 € inutilisable etc... ?

Cela n'est pas sûr puisque 1,5 millions d'euros devraient être injectés dans **une nouvelle restauration du centre culturel Jean-Jaurès**.

Une réflexion élargie sur l'aménagement de l'espace du centre ville aurait été **préférable** à cette **précipitation aveugle et onéreuse** pour un bâtiment qui, même encore restauré, restera peu fonctionnel et toujours aussi laid.

Des augmentations d'impôts donc en perspective !!!

Jacques LAPALISSE & Audrey MAUHOURET,
conseillers municipaux d'Aureilhan

23 avril 2016

MOTION POUR LA DÉFENSE DU TISSU EDUCATIF D'AUREILHAN

Par courrier reçu le 18 mars dernier, la Municipalité a été informée par les Services Académiques de la fermeture de deux classes sur les écoles d'Aureilhan pour la rentrée scolaire 2016-2017 : une classe à l'école élémentaire Joliot-Curie, une classe à l'école maternelle Marcel Pagnol.

Concernant l'école Joliot-Curie, depuis plus de trois ans maintenant, la Municipalité a affecté à cette école totalement rénovée en 2010 (plus de 300 000 € de travaux) plusieurs dizaines d'élèves, de manière dérogatoire à la carte scolaire, pour compenser une érosion continue et significative des effectifs. Ces transferts d'élèves, devenus aujourd'hui préjudiciables à d'autres établissements scolaires, ne seront donc pas renouvelés. Pour la rentrée de septembre 2016-2017, les prévisions s'établissent à 82 élèves, ce qui génère la fermeture de la 5ème classe. L'effectif moyen par classe sera alors de 20,50 élèves.

Le Conseil Municipal, soucieux de conserver le potentiel éducatif d'une ville dont la démographie reste pour le moins étale, déplore la fermeture de la 5ème classe à l'école Joliot-Curie et demande à l'Inspection Académique la poursuite d'un accompagnement de proximité adéquat.

Concernant l'école Marcel Pagnol, l'Éducation Nationale a décidé de supprimer la 6ème classe. Le Conseil municipal conteste fermement la fermeture de classe à l'école Marcel Pagnol :

Attendu que l'éducation demeure une priorité constante de la Ville ;

Attendu que la Commune a procédé à la rénovation et à l'extension de l'école Marcel Pagnol en 2010, dont la création de la 6ème classe, avec un soutien important de l'Etat ; cet investissement s'est chiffré à 850 000 € ;

Attendu que la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, priorité nouvelle de l'Education Nationale pour l'école primaire dans le cadre de la refondation de l'école, a une influence positive sur les enfants pour les apprentissages et leur sociabilisation ;

Attendu que des enfants nés en 2014 sont déjà inscrits par leurs parents, ce qui démontre leur confiance au service public de l'Education Nationale et leur attachement à l'école Marcel Pagnol ;

Attendu que les prévisions de l'école maternelle pour la rentrée 2016 témoignent d'une stabilité des effectifs (2015 : 124 élèves ; 2016 : 125 élèves) ;

Attendu que l'augmentation du nombre d'élèves (24,5 en cas de fermeture) par classe pourrait affecter l'attractivité de l'école Marcel Pagnol ;

Attendu qu'en matière de politique sociale, un agent territorial spécialisé des écoles maternelles sera appelé à faire valoir ses droits à la retraite en décembre 2017 ; il serait donc pertinent, dans la mesure où cette fermeture était justifiée par une baisse réelle et constatée d'élèves, de la différer d'une année sachant que la Commune affecte une ATSEM par classe et n'a pas la possibilité de reclasser cet agent ;

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal :

Après avoir constaté que jamais à Aureilhan, pour le moins pas ces 40 dernières années, deux fermetures de classes

n'étaient intervenues simultanément
Après avoir souligné l'effort considérable qui a été réalisé dans l'immobilier scolaire puisque les 5 écoles de la Commune ont été rénovées entre 2010 et 2015 pour un montant total de travaux de 2,5 millions d'euros,

Après avoir noté que la population de la Commune ne régressait pas, qu'Aureilhan était devenue la 3ème Ville des Hautes-Pyrénées, que les effectifs scolaires diminuent dans les écoles du centre-ville alors que les nouveaux logements se sont construits

dans leur secteur de recrutement,

Demande aux Services compétents de l'Education Nationale de dresser très rapidement un diagnostic du service public dans la Commune pour identifier les causes, apparemment aujourd'hui incompréhensibles, de la situation actuelle ;

Demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans l'attente des résultats de cette étude et compte tenu du départ à la retraite d'une ATSEM en décembre 2017, de surseoir à la fermeture de la 6ème classe de l'école maternelle Marcel Pagnol pour la rentrée de septembre 2016.

Motion adoptée par le Conseil municipal, le 7 avril 2016, à Aureilhan

Claude PAHU, Groupe Socialiste et apparenté
Simone GASQUET, Groupe Communiste
Yves CARRIE, Europe Ecologie Les Verts

93^e

Cavalcade d'Aureilhan 2016

Entrée gratuite

28 mai

A partir de 19h

29 mai

A partir de 13h

